



VILLE DE CHAVILLE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

ANNEE 2019

Nom de l'association :

.....

.....

• Informations générales

- Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Il est impératif de remplir le plus complètement possible le formulaire ci-joint et d'y joindre tous les éléments utiles afin de permettre au Conseil Municipal de statuer en toute connaissance de cause.

• Pièces à joindre à votre dossier

⇒ POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU UNE MODIFICATION DES STATUTS

- Statuts déposés ou approuvés de l'association
- Déclaration de création (ou de modification) de l'association publiée au Journal Officiel
- Dernier rapport moral et financier avec les comptes annuels (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP

⇒ POUR UN RENOUVELLEMENT

- Dernier rapport moral et financier accompagné du compte de résultat et du bilan annuel (éventuellement rapport du commissaire aux comptes)
- RIB ou RIP
- Éventuellement modification de l'association publiée au Journal Officiel

**A RETOURNER AVANT LE 16 NOVEMBRE 2018
A LA MAIRIE DE CHAVILLE
1456 avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE**



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE Inférieure à 2 000 €

ANNEE 2019

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association :**
-
- **Adresse du siège social :**
- **Code postal :** • **Commune :**
- **Téléphone :** • **Fax :**
- **E-mail :**
- **N° de SIREN :**
- (le n° de SIREN est obligatoire pour toutes les associations percevant une subvention publique)
- **Création :** Date et n° de récépissé de déclaration :
- Date de publication au Journal Officiel :
- **Modification :** Date et n° de récépissé de déclaration de modification :
- **Date de la dernière Assemblée Générale :**
- **Nombre d'adhérents :**

	Chavillois	G.P.S.O.	Extérieurs
Hommes
Femmes
Dont jeunes de moins de 18 ans
TOTAL

- **Montant de la cotisation demandée à chaque adhérent** (selon catégorie : jeunes, adultes,...) :
- Pour l'année en cours :
-
-
-
- Pour l'année à venir :
-
-
-

• **Composition du bureau :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Président Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Secrétaire Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Trésorier Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Composition du Conseil d'Administration (administrateurs ne faisant pas partie du bureau) :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Effectifs de l'organisme** : Nombre de salariés :
 Nombre de bénévoles :

III- BUDGET DE L'ASSOCIATION

Éléments comptables et financiers de l'association de l'année antérieure

Nom de l'association :

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe 12 mois.

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice : €

Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières de placement à la date de la fin de l'exercice.

Total des produits : €

Ensemble des recettes de l'association rattachée à l'exercice.

Dont :- **Montant des ressources propres :** €

Cotisations, chiffre d'affaires, adhésions, produits financiers...

- **Montant des dons, subventions privées, mécénat, parrainage :** €

- **Montant des subventions publiques :** €

Dont montant subvention Ville de Chaville : €

Dont montant subvention contrat Département-Ville: €

Total des charges : €

Ensemble des dépenses de l'association rattachées à l'exercice

Résultat de l'exercice : €

Le résultat est la différence entre le total des produits et le total des charges

Date et signature du Président :

• **Budget prévisionnel 2019**

Charges	Montant en euros	Produits	Montants en euros
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services€	- Marchandises€
- Achats de matières et fournitures€	- Prestations de services€
		- Produits des activités annexes€
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
- Locations mobilières et immobilières€	- Etat€
- Entretien et réparation€	- Région(s)€
- Assurances€	- Département(s)€
- Divers€	- GPSO€
		- Commune(s) :	
62 - Autres services extérieurs		Chaville€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires€	Autres€
- Publicité, publications€	75 - Autres produits de gestion courante	
- Déplacements, missions et réceptions€	- Cotisations€
- Frais postaux et de télécommunication€	- Autres€
- Divers€		
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
- Impôts et taxes sur rémunérations€	77 - Produits exceptionnels	
- Autres impôts et taxes€	- Sur opérations de gestion€
		- Sur exercices antérieurs€
64 - Charges de personnel		78 - Reprise sur amortissements et provisions€
- Rémunérations du personnel€		
- Charges sociales€		
- Autres charges de personnel€		
65 - Autres charges de gestion courante€		
66 - Charges financières€		
67 - Charges exceptionnelles€		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements€		
Résultat excédentaire de l'année€	Résultat déficitaire de l'année€
Total des charges€	Total des produits€
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature€	- Bénévolat€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	- Prestations en nature€
- Personnels bénévoles€	- Dons en nature€
Total des charges€	Total des produits€

IV - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

• Mise à disposition de locaux :

	Réalisé 2018*			Prévisionnel 2019		
	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros
Mise à disposition ponctuelle						
Mise à disposition régulière						
Local annuel attribué par la commune à l'association (mise à disposition exclusive)						

Tarifs à utiliser pour valoriser la mise à disposition ponctuelle ou régulière de locaux au titre des subventions en nature :

Salles ou équipements communaux	Coût horaire de la salle en euros
Salle Agnès Meurice (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 19 personnes) Salle polyvalente (située dans l'accueil de loisirs des Fougères – 30 personnes)	35 € Chavillois
Salle polyvalente du groupe scolaire Paul Bert (située au 5, rue de la Bataille de Stalingrad – 200 personnes) Salle Huguette Fradet (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 100 personnes)	66 € Chavillois
Salle Mozaïk (située au 3, parvis des Ecoles – 100 personnes)	
Salle du Doisu (située au 1, rue du Gros Chêne – 50 personnes)	42 € Chavillois
Salle des Vignes (située 23, rue Carnot – 49 personnes)	
Salle Aldo Mantovani, Espace Larbi Matahri (situés sur le complexe sportif Jean Jaurès)	35 € Chavillois
Gymnases (scolaires, Léo Lagrange, Colette Besson, Alphonse Halimi, salle de boxe du Bas-Chaville) Dojos (situés sur complexe sportif Jean Jaurès et deux dans le gymnase Halimi) Stade (situé sur le complexe sportif Jean Jaurès) Salle Tchaïkovski (salle de danse - située à l'Atrium de Chaville 3, parvis Robert Schuman)	35 € Chavillois

Tarif à utiliser pour valoriser la mise à disposition exclusive de locaux au titre des subventions en nature :

Coût en euros = 13 euros x nombre de m² x 12 mois

*** Partie réservée à l'administration**

V - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Demande une subvention de fonctionnement de.....€ pour l'année 2019

Demande une subvention exceptionnelle€ pour l'année 2019

Fait, à le

Signature *

Cachet *

* Signature et cachet obligatoires

En application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité